



Commission « Entreprises et stratégies de marché »

Programme statistique 2019

Table des matières

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES Insee – Direction des statistiques d'entreprises Département Répertoires, infrastructures et statistiques structurelles (Driss).....	3
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES Insee – Direction des statistiques d'entreprises Département Statistiques de court terme (DSCT).....	8
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES Insee – Direction des statistiques d'entreprises Département Synthèses sectorielles (DSS).....	11
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES Insee – Direction des études et synthèses économiques Département de la conjoncture Division des enquêtes de conjoncture	14
MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS Direction générale des douanes et droits indirects Département des statistiques et études économiques du commerce extérieur.....	15
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE Commissariat général au développement durable Service de la donnée et des études statistiques (SDES) Sous-direction des statistiques des transports	17
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION Service de la statistique et de la prospective (SSP)	21
MINISTÈRE DES ARMÉES Secrétariat général pour l'Administration Direction des affaires financières Sous-direction des questions économiques, fiscales et internationales Observatoire économique de la Défense (OED).....	24

Page

Pour information :

- le programme 2019 du service producteur mentionné ci-dessous est présenté dans celui de la commission « Services publics et services aux publics » :

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Direction générale pour la recherche et l'innovation
Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques

- le programme 2019 du service producteur mentionné ci-dessous est présenté dans celui de la commission « Démographie et questions sociales » :

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
Commissariat général au développement durable
Service de la donnée et des études statistiques (SDES)
Sous-direction des statistiques du logement

- le programme 2019 du service producteur mentionné ci-dessous est présenté dans celui de la commission « Environnement et développement durable » :

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
Commissariat général au développement durable
Service de la donnée et des études statistiques (SDES)
Sous-direction des statistiques de l'énergie

- le programme 2019 du service producteur mentionné ci-dessous est présenté dans celui de la commission « Système financier et financement de l'économie » :

BANQUE DE FRANCE
Direction générale des statistiques, des études et de l'international

1. Exposé de synthèse

Le département Répertoires, infrastructures et statistiques structurelles (Driss) est en charge de la production des statistiques structurelles ainsi que de la gestion des référentiels liés au système productif, répertoires d'entreprises et nomenclatures d'activités et de produits.

Dans ce cadre, il réalise des enquêtes régulières auprès des entreprises qui répondent à des obligations européennes mais recoupent également des besoins nationaux : enquêtes structurelles annuelles (ESA), enquêtes thématiques régulières sur les filiales à l'étranger (Ofats) et sur les créateurs d'entreprises (Sine). Il exploite des sources administratives (liasses fiscales, données d'emploi, données sur les liaisons financières, les restructurations ...) pour élaborer les statistiques structurelles d'entreprises (dispositif Ésane) et les informations sur les filiales en France de groupes étrangers (Ifats). Il produit les statistiques mensuelles et annuelles sur les créations d'entreprises. Il assure la gestion de tous les référentiels d'entreprises, répertoires Sirene, Sirius, Citrus, LEI, Base de Création des Entreprises (BCE) et Lifi (répertoire des groupes), et nomenclatures d'activités et de produits. Il maintient une forte veille sur ces sujets, au niveau national mais aussi dans les instances européennes et internationales.

Par ailleurs, au-delà de la coordination de l'ensemble de la statistique d'entreprises *via* les référentiels, le Driss assure la gestion d'infrastructures et de soutien visant à l'amélioration globale du dispositif de production de statistiques sur les entreprises. Ainsi, les investissements réalisés pour unifier la collecte par Internet pour les enquêtes menées auprès des entreprises portent leurs fruits : les enquêtes portées jusqu'à présent sur différents dispositifs de collecte ainsi que les nouvelles enquêtes auprès des entreprises sont intégrées progressivement sur le portail unique de collecte *via* Internet, Coltrane (18 enquêtes collectées en 2018 et 30 prévues en 2019). Enfin en septembre 2018 un important programme de rénovation de la gestion du répertoire Sirene a été lancé. Il devrait aboutir fin 2022.

En 2019, les travaux du département répertoires, infrastructures et statistiques structurelles continueront de s'inscrire dans le cadre des obligations européennes et d'échanges avec les utilisateurs (acteurs publics, comptables nationaux et professionnels), avec un objectif d'innovations à la fois pour améliorer l'efficacité de ses productions et pour moderniser ses outils et concepts, afin de mieux répondre aux demandes.

Les statistiques structurelles sont produites à partir du dispositif Ésane (élaboration des statistiques annuelles d'entreprises), qui combine des données issues de sources administratives et des données issues d'enquêtes. Ce dispositif a atteint une certaine stabilité, mais certains aspects restent encore perfectibles. Le dispositif continue d'évoluer régulièrement pour mieux répondre aux demandes de ses nombreux utilisateurs ; 2019 sera notamment la première année de diffusion des données définitives à Eurostat et sur le site Insee.fr prenant en compte les entreprises au sens économique pour l'ensemble du champ, ainsi que la première année de collecte de l'enquête sectorielle annuelle (ESA) sous Coltrane.

Le répertoire statistique Sirius est le référentiel de l'ensemble de la statistique d'entreprises. Alimenté en unités légales par Sirene, en « entreprise » au sens de la loi de modernisation de l'économie de 2008 (LME) par la BCE et en « groupe » par Lifi, il permet de calculer la catégorie (PME, ETI et GE) des unités légales et des entreprises, de mutualiser un certain nombre d'informations utiles pour la réalisation des différentes opérations statistiques (en particulier des informations sur des présomptions de cessation, utiles pour le traitement des unités non répondantes), de fournir des référentiels et des bases de sondage pour les statisticiens et de suivre la charge statistique pesant sur les entreprises.

La prise en compte de l'unité « entreprise », au sens de la loi de modernisation de l'économie (LME), se fait de manière progressive. Elle est désormais intégrée dans le répertoire Sirius et chaque année, est fournie sur le site *insee.fr* la répartition de quelques variables (chiffre d'affaires, valeur ajoutée, effectifs salariés, nombre d'entreprises, etc.) selon les catégories d'entreprises. Le travail de profilage manuel des très grands groupes se poursuit et les entreprises profilées d'une cinquantaine de groupes (parmi les plus importants) sont prises en compte dans les résultats É sane depuis les données définitives sur l'exercice 2013. L'harmonisation des traitements relatifs à ces groupes profilés manuellement est en voie d'achèvement, ainsi que la réflexion pour en augmenter le nombre. Des travaux complémentaires ont également été réalisés pour constituer « automatiquement » à partir des groupes de sociétés, les « entreprises » au sens économique sur l'ensemble du champ. Ainsi, en dehors des entreprises des grands groupes profilés manuellement, l'entreprise correspond à l'unité légale lorsque cette dernière est une entité indépendante et à la partie du groupe qui est dans le champ de la statistique française lorsqu'elle appartient à un groupe qui n'est pas profilé manuellement. Environ 100 000 entreprises ont ainsi été profilées automatiquement et elles regroupent plus de 300 000 unités légales. En outre, les travaux méthodologiques sur le calcul de comptes consolidés et de réponses consolidées à l'ESA pour ces entreprises profilées automatiquement ont été menés de 2016 à 2018. Ils permettront d'atteindre en 2019 l'objectif de prise en compte de l'unité « entreprise » au sens de la LME et au sens du règlement européen pour les données É sane relatives à l'exercice 2017. Par la suite, des travaux complémentaires seront menés pour améliorer le profilage automatique des groupes de taille moyenne.

2. Travaux nouveaux pour 2019

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Au 1^{er} trimestre 2019 s'achèvera la 1^{ère} vague de l'enquête Sine2018 qui interroge l'année de leur création, un échantillon de créateurs d'entreprises du premier semestre 2018, dont une partie est constituée de micro-entrepreneurs. Et fin 2019 démarrera la 3^e vague de l'enquête Sine2014 : cette nouvelle vague interroge, cinq ans après l'année de leur création, un échantillon de créateurs d'entreprises de 2014, dont une partie est constituée d'auto-entrepreneurs.

2.2 Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2019

Depuis 2017 le processus de constitution du référentiel des groupes (Lifi) prend en compte les données de liaisons financières issues des liasses fiscales transmises par la DGFIP. Ces dernières changent de format à partir de 2018 (sur les millésimes 2017 et suivants). Les travaux d'intégration des liasses au nouveau format seront réalisés au premier semestre 2019. A partir de 2019, le référentiel LIFI devrait également prendre en compte des informations en provenance du répertoire européen des groupes (EGR).

La rénovation de l'outil Citrus de gestion des restructurations s'achèvera fin 2019. S'alimentant directement depuis le site de la Direction de l'information légale et administrative, il sera complété par des informations recueillies par le biais d'enquêtes statistiques (ESA et EAP (enquête annuelle de production) principalement) et, en 2019, il permettra de prendre en compte la notion d'entreprise au sens de la LME. La fraîcheur des données et la mise en place de nouveaux canaux d'échange d'informations devraient permettre à Citrus de répondre aux besoins de nouveaux partenaires (statistiques conjoncturelles, statistiques sur l'emploi, etc.) et de mettre en place une base documentaire sur les restructurations qui sera accessible à un maximum d'utilisateurs au sein du SSP (Service statistique public).

2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2019

La diffusion des données É sane en entreprises au sens économique sur l'ensemble du champ donnera lieu à la publication d'articles présentant la méthodologie du profilage ainsi que l'impact du passage d'une diffusion en unités légales à une diffusion en entreprises, notamment dans l'ouvrage *Insee références* « Les entreprises en France ». Les produits de diffusion des données É sane seront également adaptés à ce nouveau contexte.

2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2019

Le processus Ésane est un des piliers du dispositif de statistiques d'entreprises. Bien que ce dispositif soit désormais stabilisé, un certain nombre de travaux destinés à améliorer le processus de production (à la fois du point de vue des tâches des gestionnaires chargés du contrôle des données et du point de vue des statistiques produites) seront encore à l'ordre du jour en 2019, en particulier sur l'intégration des petits et moyens groupes. En effet, après la prise en compte des plus grands groupes dans les statistiques d'entreprises, en particulier structurelles, l'Insee a mené des travaux méthodologiques sur l'intégration des petits et moyens groupes dans ces statistiques. Ces travaux, mis en production en 2018, vont se poursuivre en 2019 et permettre d'atteindre l'objectif de prise en compte de l'unité « entreprise » au sens de la loi LME et au sens du règlement européen, pour les données structurelles d'entreprises relatives à l'exercice 2017.

2019 sera également l'occasion de la mise en œuvre du passage de l'enquête sectorielle annuelle (la plus grosse enquête auprès des entreprises) sous Coltrane, pour une première collecte dématérialisée *via* cette plateforme.

Enfin, les liasses fiscales sur l'exercice 2018 « nouveau format », transmises par la DGFIP, seront également prises en compte dans Ésane à partir de l'année 2019, ce qui nécessitera une évolution importante de l'application de chargement des liasses fiscales. En contrepartie, ces nouvelles données présentent de nouvelles opportunités par rapport aux précédentes liasses fiscales :

- en termes de population couverte : les déclarations des micro-entrepreneurs (chiffre d'affaires déclaré à l'Acoss, éléments déclarés dans le formulaire 2042 de l'IRPP sous la rubrique associée) et des micro BIC ou BNC (éléments déclarés dans le formulaire 2042 de l'IRPP sous la rubrique "Régime Micro Entreprise") seront dorénavant incluses dans les liasses ;
- en termes de variables disponibles : en particulier, les liasses fiscales consolidées de l'impôt sur les sociétés seront dorénavant disponibles, pour les groupes ayant obligation de déclarer des comptes consolidés ;
- en termes de fréquence de livraison des données : elle sera dorénavant mensuelle, après une 1^{ère} livraison en mars/avril, contre 3 livraisons – liasses anticipées fin juin N+1, liasses normales fin octobre N+1 et liasses complémentaires en février N+2 – actuellement.

3. Aspects particuliers du programme 2019

3.1 Aspects « Territoires »

3.2 Aspects « environnement et développement durable »

Suite à la loi du 31 juillet 2014 concernant l'économie sociale et solidaire (ESS), l'enregistrement dans le répertoire Sirene de l'appartenance ou non des entreprises au champ de l'ESS est effectif depuis 2016 ainsi que sa diffusion publique.

3.3 Aspects « évaluation des politiques publiques »

3.4 Aspects « européens »

Le département est concerné par trois règlements : le règlement SBS sur les statistiques structurelles d'entreprises y compris *via* son annexe IX portant sur la démographie des entreprises, le règlement FATS, le règlement sur les répertoires et son règlement d'application sur les échanges de données dans le cadre du répertoire européen des groupes.

Le répertoire européen des groupes (EGR : *EuroGroups Register*) se base sur les données des répertoires statistiques des instituts nationaux de statistique, complétées par une base de données privées (Dun and Bradstreet). L'Insee répond à cette demande européenne par le biais des données du répertoire Lifi et valide directement dans l'application les traces françaises des groupes gérés dans l'EGR. Des travaux d'analyse sont actuellement en cours pour déterminer comment améliorer la qualité du répertoire Lifi grâce aux données mises à disposition en retour par l'EGR. Parallèlement des réflexions sont menées pour tenter de mieux articuler les calendriers de production du répertoire

Lifi et de l'EGR. Les données de l'EGR constitueront à terme la référence pour définir le champ de la production des statistiques FATS (Inward et Outward FATS).

Concernant l'annexe 9 relative à la démographie d'entreprises dans le règlement SBS, Eurostat va rendre obligatoires les nouveaux indicateurs sur la démographie des « gazelles », des entreprises à forte croissance et sur la démographie d'entreprises au niveau régional. Une première publication nationale des indicateurs relatifs aux entreprises à forte croissance et aux gazelles a été réalisée fin 2018. Les indicateurs envoyés à Eurostat devraient à terme être publiés régulièrement.

Ces différents règlements européens, ainsi que de nombreux autres, devraient être intégrés d'ici quelques années au sein du règlement-cadre FRIBS (*Framework Regulation Integrating Business Statistics*), qui a été adopté par la Commission européenne en 2017, a été examiné par le Parlement européen et est en cours d'examen par le groupe statistique du Conseil.

Enfin, des inflexions importantes s'opèrent au niveau européen concernant les questions d'unités statistiques (prise en compte du concept d'entreprises). Après l'ESSnet sur le profilage que l'Insee a piloté pendant quatre ans, la mise en place progressive de l'EGR et la première phase du projet dit ESBRs (*European System of interoperable Business Registers*), Eurostat a lancé fin 2016 deux *Task Force*, l'une sur le profilage européen et l'autre sur l'architecture d'un système de répertoires statistiques prenant en compte ces nouvelles unités. Elles devraient rendre leurs conclusions d'ici au premier semestre 2019 pour la première, pour la fin 2019 en ce qui concerne la seconde, et orienter les travaux pour les années à venir. L'Insee joue un rôle particulièrement actif dans ces évolutions. En outre, en 2019 l'Insee continuera à participer aux conventions bilatérales sur le profilage européen et terminera sa participation à deux des pilotes sur l'interopérabilité des répertoires européens.

Enfin, Eurostat a mis en place en 2017-2018 de nouvelles initiatives sur les questions de mondialisation :

- l'*Early Warning System* dont l'objectif est de repérer au plus tôt des restructurations qui ont un impact sur les grands groupes européens et qui peuvent avoir des conséquences sur les statistiques nationales. Ce groupe a également vocation à s'assurer que le traitement de ces restructurations est homogène au sein des pays concernés. Le département est correspondant de ce groupe pour la France ;
- les *GNI pilots* dont l'objectif est de comprendre le traitement des plus grands groupes européens par la comptabilité nationale et de vérifier la cohérence de ces traitements entre pays. Dans ce cadre, le département fournit au département des Comptes nationaux, pilote de ces travaux pour la France, des éléments sur les groupes étudiés.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Le dispositif Ésane a permis un allègement notable de la charge pesant sur les entreprises, puisque les informations disponibles dans les fichiers fiscaux (déclarations annuelles de bénéficiaires) et sociaux (déclarations annuelles de données sociales) ont cessé d'être demandées dans les enquêtes auprès des entreprises.

L'abandon de l'enquête Lifi (liaisons financières) en 2013 a également contribué à l'allègement de la charge.

La pérennité de ces deux dispositifs est un élément important de simplification pour les entreprises, mais deux actions supplémentaires contribuent à ce mouvement :

1. le profilage conduit à un allègement de la charge, à partir du moment où l'interrogation peut être menée au niveau d'une unité profilée et non plus au niveau des unités légales la constituant ;
2. la dématérialisation de la collecte des informations continue de monter en charge et est progressivement unifiée grâce au basculement des différentes enquêtes vers une plate-forme unique de collecte (Coltrane).

Par ailleurs, le répertoire des entreprises contrôlées majoritairement par l'État (Recme), institué par le décret du 22 octobre 1984, était jusqu'à présent réalisé annuellement par le biais d'une enquête administrative. Pour alléger la charge d'enquête des entreprises, il est envisagé de produire le Recme à partir d'une source administrative fiscale. Pour cela le décret de 1984 sera amendé au cours de l'année 2019.

Enfin, la généralisation du questionnement, au sein des enquêtes statistiques, sur le temps passé à répondre aux enquêtes a conduit à centraliser cette information dans le répertoire Sirius. Ceci permet d'ores et déjà un suivi régulier et objectif de la charge statistique pesant sur les entreprises, et est pris en compte pour lisser cette charge grâce à des méthodes de coordination d'échantillons.

1. Exposé de synthèse

Le département des Statistiques de court terme (DSCT) est responsable de l'élaboration et de la diffusion des principales statistiques conjoncturelles d'entreprises : il a la responsabilité des enquêtes mensuelles de branches (EMB), de l'enquête observation des prix de l'industrie et des services (Opise) et de l'enquête mensuelle sur l'activité des grandes surfaces alimentaires (Emagsa), répondant en cela aux attentes du règlement européen sur les statistiques de court terme.

Le département des Statistiques de court terme a également la responsabilité de l'enquête annuelle de production (EAP), qui collecte des données de production industrielle en valeur et en quantités, permettant ainsi de diffuser annuellement, à un niveau fin, des informations très demandées et appréciées des professionnels, de répondre au règlement européen Prodcom et d'alimenter le dispositif d'élaboration de statistiques annuelles d'entreprises É sane sur l'ensemble des activités industrielles non agroalimentaires.

Mobilisant notamment ces sources et celles de différents partenaires (SSP, SDES, DGFIP, etc.), le département des statistiques de court terme est en charge du calcul et de la diffusion des principaux indicateurs infra-annuels relatifs à la fois :

* à l'activité :

- de l'industrie : indice de la production industrielle, indices de chiffre d'affaires dans l'industrie ;
- des services : indices de production dans les services, indices de chiffre d'affaires dans les services ;
- du commerce : indices de volume des ventes dans le commerce, indices de chiffre d'affaires dans le commerce, indices d'activité des grandes surfaces alimentaires ;
- de la construction : indice de la production dans la construction, indices de chiffre d'affaires dans la construction ;

* et aux prix et aux coûts de production :

- de l'agriculture : indices des prix des produits agricoles à la production, indices des prix d'achat des moyens de production agricole ;
- de l'industrie : indices de prix de production de l'industrie pour le marché français, indices de prix de production de l'industrie pour les marchés extérieurs, indices de prix de production de l'industrie (ensemble des marchés), indices de prix d'importation de produits industriels ;
- des services : indices de prix de production des services vendus aux entreprises françaises, indices de prix de production des services vendus aux ménages en France, indices de prix des exportations de services, indices de prix de production des services (ensemble des marchés) ;
- de la construction : indice du coût de la construction (ICC), indices de prix de travaux d'entretien et d'amélioration de l'habitat, index BT/TP et indices de coûts de production dans la construction ;
- et des loyers : indice de référence des loyers (IRL), indice des loyers commerciaux (ILC) et indice des loyers des activités tertiaires (ILAT).

Les indicateurs conjoncturels de démographie d'entreprises sont pour leur part élaborés par le département des Répertoires, infrastructures et statistiques structurelles (Driss), ceux relatifs au tourisme par le département des Synthèses sectorielles (DSS), ceux relatifs à l'emploi et au coût du travail par le département de l'Emploi et des Revenus d'activité (Dera) et ceux sur les évolutions qualitatives conjoncturelles par le département de la Conjoncture.

En 2019, tout comme les années précédentes, les travaux du département des Statistiques de court terme continueront de s'inscrire dans le cadre des obligations européennes et des échanges avec les différents partenaires, avec un objectif d'innovations à la fois pour améliorer l'efficacité de l'allocation des ressources du service statistique public et pour moderniser les outils et concepts afin de mieux répondre aux demandes.

S'agissant des obligations européennes, le département des Statistiques de court terme répondra aux attentes d'Eurostat exprimées dans les propositions d'évolutions du règlement-cadre FRIBS (*Framework Regulation Integrating Business Statistics*) en cours d'adoption :

- en matière de statistiques de court terme, en visant notamment à une meilleure couverture du secteur tertiaire qui ont d'ores et déjà conduit à :

- la production d'un indice de la production des services et d'un indice de volume des ventes dans le commerce (depuis mars 2017),
- la couverture complète du champ requis pour les indices de prix à la production dans les services à partir de 2019.

Hors règlement-cadre FRIBS, Eurostat sollicite les États membres pour produire un indice de production national couvrant l'industrie, la construction, les services et le commerce ;

- en matières de statistiques annuelles sur l'industrie (Prodcom), en lien avec le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, en visant notamment à :

- faire évoluer le dispositif d'estimation pour fournir dans le cadre européen des données sur les opérations sous-traitées, ainsi que des agrégats en Nace à 4 et 2 chiffres,
- poursuivre l'analyse des répercussions de ces évolutions sur la diffusion des résultats, compte tenu de l'application des règles de secret, tant directes que secondaires,
- revoir la nomenclature de collecte et de diffusion des données de production industrielle,
- élaborer les informations nécessaires pour calculer des statistiques structurelles en entreprises au sens de la loi de modernisation de l'économie sur l'industrie non agroalimentaire afin de répondre aux demandes du règlement européen sur les statistiques structurelles.

La valorisation des résultats de l'enquête Prodcom sera poursuivie par la rédaction d'*Insee Focus*.

En 2019, le département des Statistiques de court terme engagera par ailleurs des travaux méthodologiques innovants visant à expérimenter l'utilisation des données de caisse et de cartes bancaires pour produire des estimations avancées des indices de chiffre d'affaires dans le commerce de détail (voire également sur le champ des services aux particuliers) et potentiellement à terme remplacer totalement ou partiellement l'enquête mensuelle sur l'activité des grandes surfaces alimentaires. Des travaux méthodologiques pourront également être engagés pour expérimenter les techniques de « moissonnage du web » (*webscraping*) et pour réfléchir à des indices de prix du commerce de gros (marges commerciales) qui n'existent pas aujourd'hui.

2. Travaux nouveaux pour 2019

2.1. Enquêtes statistiques vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Néant.

2.2. Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2019

Néant.

2.3. Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2019

Des réflexions seront menées pour viser à articuler au mieux la diffusion des données européennes Prodcom et des données nationales EAP, dans la perspective de la distinction demandée de distinguer dorénavant les opérations de sous-traitance dans les résultats européens.

2.4. Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2019

En 2019, des travaux méthodologiques innovants seront engagés visant à expérimenter l'utilisation des données de caisse et de cartes bancaires pour produire des estimations avancées des indices de chiffre d'affaires dans le commerce de détail et potentiellement à terme remplacer totalement ou partiellement l'enquête mensuelle sur l'activité des grandes surfaces alimentaires.

Des travaux méthodologiques pourront également être engagés pour expérimenter les techniques de « moissonnage Web » (*webscraping*) et pour réfléchir à des indices de prix du commerce de gros (marges commerciales) qui n'existent pas aujourd'hui.

Des travaux méthodologiques seront également menés pour préciser les modalités de production possibles d'un indice de production national, agrégation d'un indice de production dans l'industrie, la construction, les services et d'un indice de production dans le commerce à définir précisément.

La mise en place du rebasement annualisé pour l'indice à la production industrielle est également l'occasion de rationaliser l'interrogation des entreprises dans les enquêtes mensuelles de branches (environ un cinquième des branches de l'industrie mises en revue chaque année).

3. Aspects particuliers du programme 2019

3.1. Aspects « territoires »

Néant.

3.2. Aspects « environnement et développement durable »

Néant.

3.3. Aspects « évaluation des politiques publiques »

Néant.

3.4. Aspects « européens »

La majorité des données produites par le département répondent à des règlements européens.

En 2019, la France participera vraisemblablement à une *Task Force* d'Eurostat sur la mise en place d'un indice de production national couvrant l'industrie, la construction, les services et le commerce. La France a aussi répondu à un appel d'offres européen visant à financer une partie du projet d'investissement sur l'utilisation des données de caisse et des cartes bancaires pour les indicateurs d'activité.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Le département des Statistiques de court terme contribue autant que possible à l'effort d'allègement de la charge statistique des entreprises. Les expérimentations prévues à partir de 2019 sur l'usage des données de caisse et des cartes bancaires pourraient, selon leurs conclusions, déboucher à terme sur un allègement ou une suppression de l'enquête mensuelle sur l'activité des grandes surfaces alimentaires.

Toutes les enquêtes du département des statistiques de court terme sont par ailleurs dématérialisées et accessibles aux entreprises via internet.

1. Exposé de synthèse

Le département des Synthèses sectorielles (DSS) est responsable des travaux de synthèse par grand secteur. Il contribue à l'élaboration des comptes nationaux, anime les commissions des comptes du commerce, des services et de l'agriculture, et conduit des enquêtes thématiques, des études et des analyses sur l'ensemble des entreprises. La connaissance des entreprises reste un enjeu fort dans un contexte de réflexion sur l'économie française, sa compétitivité, son positionnement européen et international.

En 2019, les travaux du DSS continueront de s'inscrire dans le cadre des obligations européennes, de la participation à l'élaboration des comptes nationaux et d'une meilleure connaissance des conditions de production des entreprises *via* de nombreuses enquêtes thématiques. Les enquêtes annuelles : technologies de l'information et de la communication (TIC), consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI), dépenses pour protéger l'environnement dans l'industrie (Antipol), contours de réseaux seront poursuivies et exploitées.

Les enquêtes mensuelles sur les hébergements touristiques (hôtels, campings et AHCT) seront unifiées dans une seule enquête et à cette occasion, l'interrogation mensuelle des campings concernera les douze mois de l'année, et non seulement la période d'avril à septembre. Chaque mois, le DSS élabore les données sur le tourisme et un *Informations rapides* est publié trimestriellement. Les travaux sur les plateformes de logements touristiques proposés par des particuliers se poursuivront, avec une publication annuelle.

En 2019, trois enquêtes non annuelles seront réalisées : l'enquête Production menée avec le département des Comptes nationaux, l'enquête Associations et l'enquête européenne biennale sur l'innovation (CIS). La première vise à compléter, pour certaines entreprises, la ventilation par branche et par produit de la production au niveau des unités légales, dans la mesure où cette information n'est plus disponible pour ces unités dans le cadre de la mise en place du profilage des grands groupes. L'enquête Associations sera reconduite sur le champ des employeuses et des non employeuses et sera mobilisée, comme l'enquête Production, pour les travaux de préparation de la nouvelle base des comptes nationaux. Enfin l'enquête Innovation sera profondément renouvelée, suite à la parution d'une nouvelle édition du Manuel d'Oslo de l'OCDE. La définition de l'innovation est revue et un plus grand nombre de questions porteront sur l'ensemble des entreprises, qu'elles soient ou non innovantes.

Le DSS exploitera les enquêtes collectées en 2017/2018 sur les thèmes suivants : Achats, réseaux d'enseigne et poursuivra ses travaux sur les chaînes d'activité mondiales (CAM-PME).

Le DSS réalisera les travaux annuels de synthèse et d'expertise nécessaires pour l'élaboration des comptes sectoriels, avec en particulier le passage des données microéconomiques d'entreprises (Ésane) aux données macroéconomiques. Il présentera les comptes sectoriels aux dates prévues aux différentes commissions des Comptes qu'il animera. Il participera à l'élaboration des comptes nationaux à un niveau sectoriel détaillé.

Il contribuera aux différentes publications de l'Insee : *Insee Première*, *Insee Références*, *Insee Résultats*, *Insee Focus*, *Informations Rapides*, documents de travail. Il assurera la mise à disposition des données issues de ses enquêtes et leurs premières valorisations. Il poursuivra le pilotage de l'Insee Références sur *Les entreprises en France*. Pour la première fois, la publication sera réalisée sur l'ensemble du champ en entreprises au sens économique de la loi de modernisation de l'économie (LME), conformément à l'engagement pris par l'Insee auprès d'Eurostat.

Enfin, les processus de production des enquêtes continueront d'évoluer en 2019 et deux nouvelles applications seront déployées en 2020. L'application commune de gestion pour les différentes

enquêtes thématiques sera mobilisée pour la première fois au deuxième trimestre 2020 pour l'enquête Antipol. La nouvelle application pour l'enquête unifiée de fréquentation des hébergements touristiques sera disponible début 2020 avec, parallèlement, la poursuite de la dématérialisation et la centralisation du recueil des réponses.

2. Travaux nouveaux pour 2019

2.1 Enquêtes statistiques vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Renouvellement de l'enquête européenne biennale CIS-innovation : suite à la 4ème édition du Manuel d'Oslo, le questionnaire a été revu. La définition de l'innovation a été modifiée, les capacités d'innovation des entreprises sont maintenant également mesurées à travers des questions sur les stratégies mises en œuvre ou la co-création et un plus grand nombre de questions de l'enquête sont maintenant posées à toutes les entreprises (innovantes et non-innovantes),

Réalisation en coordination avec le département des Comptes nationaux de l'enquête Production pour compléter l'information sur la ventilation du chiffre d'affaires en branches et préparer le passage à la nouvelle base des comptes nationaux.

Réalisation de l'enquête Associations (deuxième édition).

Travaux préparatoires pour le renouvellement du label de l'enquête Antipol en 2019.

Harmonisation des trois enquêtes de fréquentation touristique, en une seule enquête unifiée et interrogation des campings les 12 mois de l'année.

2.2 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2019

En 2019, les données É sane relatives à l'exercice 2017 seront pour la première fois diffusées en entreprises au sens économique sur l'ensemble du champ. Cette diffusion des données et des analyses avec cette nouvelle approche se fera au second semestre 2019 à travers notamment l'ouvrage *Insee références* sur « Les entreprises en France » que le DSS coordonne. Les impacts du passage d'une diffusion des statistiques structurelles en unités légales à une diffusion en « entreprises » seront analysés, avec une attention particulière sur les impacts sectoriels et sur les performances économiques. L'ouvrage comportera des dossiers sur des problématiques renouvelées (innovation, R&D, etc.) ainsi que les fiches thématiques et les fiches sectorielles.

En 2019 seront publiés les résultats des enquêtes annuelles réalisées en 2018 – sur les TIC dans les sociétés de plus de 10 personnes (TIC 2018), sur les investissements pour protéger l'environnement dans l'industrie (Antipol 2017), sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI 2017), sur les réseaux d'enseignes.

Concernant les statistiques sur le tourisme, les études structurelles complétant le diagnostic conjoncturel (informations rapides trimestrielles et bilans de saison semestriels) seront poursuivies, de même que l'opération de publication coordonnée des bilans d'été avec les différentes régions et les travaux sur les plateformes de logements proposés par des particuliers.

2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2019

Côté tourisme, les travaux conduits dans le cadre du projet Tourisme 3 seront menés à bien pour mieux articuler les enquêtes et favoriser la dématérialisation des informations échangées (renforcement de la collecte internet, relances internet, centralisation...). Les travaux sur le recours à de nouvelles sources de données seront poursuivis.

Les travaux méthodologiques sur la prise en compte de la notion d'entreprise dans les enquêtes thématiques seront poursuivis, notamment pour les enquêtes CIS et TIC, avec la participation à un groupe de travail d'Eurostat spécifique sur ce sujet, et l'exploitation du sur-échantillon construit pour l'enquête TIC 2018 afin de tester une interrogation au niveau de l'entreprise et non plus de l'unité légale.

3. Aspects particuliers du programme 2019

3.1 Aspects « Territoires »

Les enquêtes sur les hébergements touristiques sont très fortement utilisées en diffusion locale. L'amélioration de leur fiabilité contribue à développer cette diffusion. Une réflexion sera menée avec les CRT (comités régionaux de tourisme), dans le cadre d'un groupe de travail pour harmoniser les différentes pratiques et optimiser la diffusion mensuelle et annuelle des données.

3.2 Aspects « environnement et développement durable »

Le DSS poursuivra son investissement dans l'amélioration du système d'information sur le développement durable avec notamment les valorisations régulières des enquêtes annuelles sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI) et sur les dépenses pour protéger l'environnement (Antipol).

La prise en compte de façon plus systématique dans les études de la disparité des situations individuelles des entreprises contribue également à cet objectif.

3.3 Aspects « évaluation des politiques publiques »

Pour mémoire, les enquêtes thématiques sont mobilisées pour évaluer les politiques publiques, notamment l'enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI), l'enquête sur les investissements et les dépenses courantes pour protéger l'environnement (Antipol), l'enquête communautaire sur l'innovation (CIS), l'enquête sur les technologies de l'information et de la communication (TIC).

3.4 Aspects « européens »

Les enquêtes sur l'innovation (CIS) et celles sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) relèvent d'obligations découlant de règlements européens. Il en est de même de l'enquête Tourisme, des enquêtes annuelles sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI) et Antipol (dans le cadre du règlement sur les statistiques de l'énergie et du règlement SBS). Les travaux sur la mondialisation et plus particulièrement l'enquête CAM – PME 2017 sont articulés avec les réflexions européennes.

Ces différents règlements européens, ainsi que de nombreux autres, devraient être intégrés au sein du règlement-cadre FRIBS (*Framework Regulation Integrating Business Statistics*), qui a été adopté par la Commission européenne en 2017, a été examiné par le Parlement européen et est en cours d'examen par le groupe statistique du Conseil.

Le département contribuera à la publication « la France dans l'Union européenne », prévue au printemps 2019, avec plusieurs fiches (Agriculture, Tourisme, Industries, Activités Tertiaires).

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

En 2018 la collecte par Internet et la dématérialisation des réponses aux enquêtes tourisme se sont poursuivies en assurant une meilleure articulation avec les logiciels de gestion des enquêtés. Un tableau de bord a été établi permettant un suivi mensuel de l'avancée de la dématérialisation et de la centralisation. Le passage des enquêtes dans le dispositif Coltrane sera achevé en janvier 2019.

Toutes les enquêtes du département sont par ailleurs dématérialisées et accessibles aux entreprises via Internet.

1. Exposé de synthèse

Le label a été récemment renouvelé pour l'ensemble des enquêtes de conjoncture auprès des entreprises pour la période 2018 à 2022. En 2019, différents travaux d'amélioration méthodologique seront entrepris, qu'il s'agisse par exemple de la mise en place d'un processus de renouvellement des échantillons ou de l'actualisation des calculs de précision des soldes d'opinion. En parallèle, l'ensemble des enquêtes devrait passer sous Coltrane.

Enfin, les enquêtes continueront à être intensément mobilisées pour affiner le diagnostic conjoncturel de court terme, publié dans les *Notes de conjoncture* de l'Insee.

2. Travaux nouveaux pour 2019

2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2019

Les travaux nouveaux seront surtout de nature méthodologique, et menés en lien avec le département des méthodes statistiques de l'Insee (notamment: processus de renouvellement des échantillons, calculs de précision).

3. Aspects particuliers du programme 2019

3.1 Aspects « Territoires »

Lancée à titre expérimental en 2016, l'enquête de conjoncture sur l'investissement public local a pâti d'un taux de réponse trop faible, et de ce fait aucun résultat n'a pu être publié.

Il a donc été décidé, pour 2019 :

- de rendre semestriel le rythme de l'enquête (et non plus trimestriel)
- d'alléger le questionnaire,

en lien avec le principal partenaire de l'enquête (Caisse des dépôts et consignations).

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

En 2019, l'ensemble des enquêtes de conjoncture devrait passer de CRPI à Coltrane (après le passage, en 2018, des enquêtes sur la promotion immobilière, l'artisanat du bâtiment, et l'industrie du bâtiment). A cette occasion, les entreprises seront encore encouragées à répondre sous forme dématérialisée.

1. Exposé de synthèse

L'orientation prioritaire sera le lancement d'une réingénierie de l'ensemble du processus de production statistique des statistiques du commerce extérieur.

Il s'agira d'augmenter l'efficacité du dispositif de production.

En matière de gestion de la qualité, le service poursuivra la démarche d'assurance qualité explicite en modélisant le processus de production statistique.

A l'occasion de la réingénierie, les informations sur les flux intracommunautaires figurant dans les déclarations nationales de TVA (CA3), seront progressivement introduites dans le processus de production.

2. Travaux nouveaux pour 2019

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Aucune.

2.2 Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2019

Réingénierie de l'ensemble de la chaîne de production qui utilise les données administratives de dédouanement et les déclarations d'échanges de biens (DEB).

2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2019

Le dispositif de publications périodiques sera revu en profondeur.

2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2019

3. Aspects particuliers du programme 2018

3.1 Aspects « Territoires »

Néant

3.2 Aspects « environnement et développement durable »

Néant

3.3 Aspects « évaluation des politiques publiques »

Néant.

3.4 Aspects « européens »

Le programme de réingénierie comprendra l'adaptation au règlement FRIBS en cours de négociation par les colégislateurs.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

La dématérialisation complète de la DEB est actuellement proposée, tout dépendra de l'adoption des mesures en loi de finance.

1. Exposé de synthèse

Le programme de travail du Service de la donnée et des études statistiques (SDES) en matière de statistiques sur les transports est très fortement déterminé par les règlements européens, ainsi que par les demandes exprimées par la Commission des comptes des transports de la nation (CCTN). Il comporte ainsi une grande part de productions statistiques récurrentes, dont le rythme est mensuel, trimestriel et/ou annuel. Le SDES assure notamment chaque trimestre le suivi de la conjoncture dans les transports et valorise la réponse aux règlements européens à travers des publications trimestrielles/annuelles sur les différents modes de transport ; il réalise enfin des synthèses, telles que le rapport de la Commission des comptes des transports de la nation, les chiffres clés, ou encore les bilans sociaux du transport routier de marchandises et de voyageurs. Les nouvelles opérations sont, sauf exception, programmées de façon pluriannuelle.

Outre les travaux récurrents, l'année 2019 verra l'aboutissement de travaux engagés précédemment, avec la diffusion de nouvelles statistiques sur le transport maritime de passagers et de marchandises, sur l'activité des entrepôts et plateformes logistiques et sur la profession de chauffeur routier.

A la fin de la collecte de la nouvelle enquête Mobilité des personnes au 1^{er} semestre 2019, les traitements statistiques seront engagés afin de disposer de premiers résultats au 1^{er} semestre 2020. Cette enquête fournira un cadrage général sur la mobilité et son évolution par rapport aux éditions précédentes réalisées tous les 10/15 ans. Elle permettra aussi d'apporter un éclairage sur les nouveaux services de mobilité (covoiturage, autopartage...) et sera complétée d'une expérimentation de collecte par internet, dans la perspective des prochaines éditions.

Sous réserve de financement, la refonte du répertoire statistique des véhicules routiers sera poursuivie, en lien avec des études méthodologiques mobilisant de nouvelles sources d'information et visant à améliorer la connaissance du parc de véhicules routiers et de la circulation. En parallèle, la rénovation de l'enquête permanente sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises (TRM) se poursuivra.

De nouvelles études devraient être lancées, la première sur les revenus dans les transports publics particuliers de personnes, les suivantes en fonction du bilan de la consultation de la CCTN début 2019.

A moyen terme, la demande européenne de statistiques de transports devrait s'accroître, pour couvrir plus largement l'ensemble des modes de transports, en améliorer la comparabilité, et mieux mesurer l'évolution des parts modales des transports de passagers, comme de marchandises. A court terme, le transport fluvial de passagers pourrait prochainement venir compléter le règlement européen sur le transport fluvial de marchandises. Une expertise devra être menée en 2019 sur la faisabilité de la mise en place d'une collecte de ces nouvelles informations en France.

2. Travaux nouveaux pour 2019

2.1 Enquêtes statistiques vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Le travail de préparation des dispositifs futurs de connaissance de la mobilité des ménages se poursuivra en 2019, avec en particulier la poursuite de la collecte de l'enquête mobilité des personnes 2018-2019 (anciennement Enquête nationale Transports Déplacements – ENT-D). La collecte de cette nouvelle édition, qui a débuté en mai 2018, s'achèvera en avril 2019 et se déroule sous un format

simplifié par rapport aux précédentes éditions (enquête en face à face d'une heure avec un seul passage de l'enquêteur au lieu de deux précédemment). Le deuxième semestre 2019 sera consacré à la mise en œuvre des traitements statistiques et d'enrichissements avec l'objectif de disposer de premiers résultats au 1^{er} semestre 2020. Cette enquête fournira un cadrage général et rendra possible des comparaisons dans le temps par rapprochement avec les résultats des éditions précédentes réalisées tous les 10/15 ans. L'édition de 2018-2019 permettra aussi d'apporter un éclairage sur le rôle des nouveaux services de mobilité comme les plateformes de covoiturage sur internet ou sur mobile et sera accompagnée d'une expérimentation internet. L'Insee en assure la maîtrise d'œuvre. Cette enquête répondra aux recommandations de la *Task Force* d'Eurostat sur les enquêtes nationales transports.

En complément de la collecte en face-à-face, l'enquête Mobilité des personnes comporte une expérimentation par Internet, dont l'Insee assure également la maîtrise d'œuvre. Cette expérimentation, en cours de préparation, comprendra deux volets : une enquête sur un échantillon disjoint de l'enquête principale et une réinterrogation des répondants de l'enquête principale. Par rapport à l'enquête en face à face, le questionnaire est grandement simplifié pour une durée d'environ 20 minutes. Un de ses objectifs est d'évaluer les biais de sélection et de mesure de la mobilité dans une enquête multimode, en particulier dans le cadre d'un questionnaire auto-administré, dans la perspective d'une réalisation plus fréquente d'enquêtes sur la mobilité. La collecte devrait débiter au dernier trimestre 2019.

2.2 Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2019

Le recours aux données des contrôles techniques des véhicules se développera en 2019, avec l'objectif de mieux déterminer et caractériser le parc roulant de certains types de véhicules routiers. En outre, la sous-direction expertisera l'opportunité de recourir à des fichiers administratifs existants (taxe à l'essieu, TICPE, primes à la casse...) dans le cadre de la rénovation du répertoire statistique sur les véhicules routiers afin de mieux connaître au sein du parc de véhicules, ceux qui sont effectivement roulants. S'ils sont concluants, ces travaux, encore exploratoires en 2019, pourraient conduire à de nouvelles exploitations à terme.

2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2019

Diffusion de nouvelles statistiques portuaires

Depuis le 1^{er} septembre 2016, la sous-direction des statistiques des transports est en charge de la collecte, l'élaboration et la publication régulière des indicateurs conjoncturels (mensuels, trimestriels et annuels) sur l'activité portuaire qui étaient précédemment établies par la DGITM. A partir de 2019, les statistiques portuaires feront l'objet d'une diffusion régulière, à travers la mise en place d'une publication trimestrielle sur le transport maritime de marchandises en janvier, puis de la mise à disposition mensuelle de données détaillées dans le *data lake* du SDES.

Les concepts des statistiques portuaires seront présentés dans une étude de cadrage, dressant un panorama détaillé de l'évolution de l'activité portuaire au cours des 20 dernières années, dont la publication précédera celle de la première itération de la note de conjoncture trimestrielle.

Réseau d'observation de la logistique

La conférence nationale sur la logistique de 2015 a appelé dans ses recommandations à la création d'un observatoire permanent de la logistique dans toutes ses composantes (gestion des flux de marchandises, des flux d'informations et des flux financiers qui y sont associés). Après la réalisation d'une mission conjointe du CGEDD et du CGIET mandatée pour éclairer le choix d'un réseau d'observation et ses missions, une phase de préfiguration pour approfondir le travail réalisé est en cours. Pour apporter des éléments de réponses aux manques d'informations chiffrées constatés lors de la Conférence nationale sur la logistique de 2015, une enquête obligatoire sur l'activité des entrepôts et des plateformes logistiques (cf. <https://www.cnis.fr/enquetes/enquete-sur-lactivite-des-entrepots-et-des-plates-formes-logistiques/>) a été réalisée en 2017 auprès d'un échantillon d'environ 2000 établissements exploitant un entrepôt ou une plate-forme logistique de plus de 5 000 m² ou 30 000 m³. Outre la description plus précise des caractéristiques physiques, des données ont été également recueillies sur leur activité (mouvements de véhicules, produits stockés, taux moyen de remplissage). Une première valorisation de cette enquête est prévue au 1^{er} semestre 2019. Une

étude complémentaire sur la situation économique du secteur de la logistique devrait être publiée en 2019.

Nouvelle publication à partir de l'enquête Chronotachygraphe

L'enquête sur la durée du travail des conducteurs routiers par lecture de « Chronotachygraphe » se déroule tout au long de l'année, avec une livraison trimestrielle des fichiers d'enquêtes. Elle est exploitée annuellement, dans le cadre du bilan social du transport routier de marchandises. Il est prévu d'accroître en 2019 l'exploitation de cette source originale, avec une nouvelle publication annuelle portant sur le premier volet de l'enquête, afin d'étudier la répartition des chauffeurs routiers selon le type de conduite (grand routier, courte distance...)

Programme d'études nouvelles

Une consultation des membres de la Commission des comptes des transports est en cours afin de définir un programme pluriannuel d'études et de travaux visant à l'élaboration de nouvelles données. Une rénovation du rapport des comptes est par ailleurs engagée, dans le cadre de groupes de travail, pour en faire évoluer le contenu. La consultation et la rénovation du rapport pourraient déboucher sur de nouvelles études et/ou diffusion de données en 2019.

Une étude sur l'emploi et les revenus des non-salariés du taxi et des VTC est prévue dans le cadre de *l'Insee Références 2020* sur les non-salariés. Il s'agit d'exploiter conjointement la base non-salariés de l'Insee avec le registre des exploitants de véhicules de transport de personne. S'il est possible de différencier les chauffeurs de taxis des VTC grâce à cet appariement, l'étude permettra pour la première fois d'étudier de façon séparée ces deux professions

2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2019

Améliorer la connaissance des véhicules et des transports routiers

Une refonte du répertoire statistique sur les véhicules routiers (RSVERO) a été engagée fin 2015 afin d'assurer la production de résultats sur les immatriculations et les parcs automobiles. En raison de difficultés techniques, le calendrier de la refonte a été aménagé. Les travaux, tant statistiques qu'informatiques, seront poursuivis en 2019, visant à une mise en œuvre de ce nouveau système en 2020 ; à terme, le répertoire intégrera les données de contrôles techniques et permettra de calculer un parc roulant avec une estimation des kilométrages associés annuellement. Le répertoire est destiné à être le pilier du système statistique sur les véhicules routiers, leur usage et leurs externalités.

Le bilan de la circulation routière rassemble et met en cohérence les données sur le parc de véhicules, la circulation routière et la consommation de carburants. Un « rebasement » de ce bilan est programmé en 2020, notamment avec l'introduction de parcs roulants et de leurs kilométrages issus du nouveau système RSVERO. Il fera au préalable l'objet d'études méthodologiques en 2019.

Rénovation de l'enquête permanente sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises (TRM)

L'enquête permanente sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises (TRM) réalisée dans le cadre d'un règlement européen depuis 1978 est l'une des plus anciennes enquêtes sur l'utilisation des véhicules. La chaîne actuelle date de 2000 et nécessite d'être rénovée. L'investissement a porté dans un premier temps sur la réflexion méthodologique, avec en particulier la définition d'un nouveau plan de sondage et de la méthode de redressement des résultats. L'année 2019 sera consacrée à la préparation de la rénovation complète de cette enquête, de la collecte aux traitements statistiques. Pour des raisons de moyens, la mise en œuvre de la rénovation complète pourrait s'étaler sur 2 à 3 ans.

3. Aspects particuliers du programme 2019

3.1 Aspects « Territoires »

3.2 Aspects « environnement et développement durable »

3.3 Aspects « évaluation des politiques publiques »

3.4 Aspects « européens »

Dans le cadre de son programme à moyen terme, Eurostat souhaite développer les statistiques européennes harmonisées sur les transports dans de nouveaux domaines (statistiques fluviales de passagers, accidentologie fluviale, parc de véhicules et circulation, mobilité des personnes, transport de marchandises par véhicules utilitaires légers, intermodalité...), selon les cas sur une base réglementaire ou volontaire. En particulier, la collecte de données sur le transport fluvial de passagers pourrait faire l'objet d'un règlement européen, en fonction du bilan tiré des enquêtes pilotes fin 2020 et du rapport qui sera présenté au parlement européen.

En priorité, la sous-direction devra donc expertiser en 2019, en lien avec Voies Navigables de France, la faisabilité de la mise en place d'un système d'information sur les statistiques fluviales de passagers. La participation de la sous-direction aux groupes de travail européens (transport ferroviaire, transport routier de marchandises, transport maritime, transport fluvial, groupe de coordination des transports) sera accrue, avec la création de nouvelles *Task Forces* (mobilité des personnes, Véhicules utilitaires légers).

Par ailleurs, un investissement important débutera sur la transmission des données, Eurostat invitant les États membres à adopter en 2019 un nouveau format de transmission (SDMX) et à élaborer des rapports qualité de façon systématique sur tous les domaines des transports couverts par des actes légaux.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Les efforts pour dématérialiser la collecte de TRM se sont poursuivis depuis la mise en place du questionnaire Web début janvier 2016 qui est désormais le mode de collecte par défaut de cette enquête (taux de retour par internet de plus de 95 %). La transmission automatique des données issues de l'outil de gestion de flotte des entreprises (TMS : transport management system) est opérationnelle. Les efforts se poursuivent afin d'encourager les entreprises ayant un grand volume de poids lourds à opter pour une des voies dématérialisées pour répondre à l'enquête.

La dématérialisation de la collecte de l'enquête Chronotachygraphe est effective depuis 2016. Il est ainsi proposé aux entreprises enquêtées le dépôt des enregistrements numériques des chronotachygraphes en lien avec les chauffeurs interrogés sur un serveur sécurisé plutôt qu'un envoi postal ou mail de ces mêmes informations. Le taux de recours à cette solution dématérialisée est de l'ordre de 50 % des établissements.

1. Exposé de synthèse

Les travaux statistiques menés en 2019 par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) seront, comme chaque année, très largement déterminés par les obligations statistiques européennes. Ils viseront également à répondre aux demandes exprimées par les utilisateurs nationaux en terme de fourniture de données et d'analyses pour alimenter les réflexions en matière sociale, économique et environnementale, pour aider au pilotage et à l'évaluation de politiques publiques et pour élaborer des études prospectives dans les domaines de compétence du ministère.

Dans cette perspective, le SSP continuera de mener des opérations statistiques répétitives sous règlements européens. Ces opérations portent sur les thématiques suivantes : occupation et utilisation du territoire ; structures de production et activités des exploitations agricoles et aquacoles, des exploitations forestières et scieries, des industries de transformation et de commerce de gros de produits agricoles et alimentaires ; productions végétales et animales ; productions commercialisées agroalimentaires (PRODCOM) ; pratiques agricoles et environnementales ; indices de production et de prix (indice des prix des produits agricoles à la production (IPPAP), indice de la production industrielle (IPI), prix des consommations intermédiaires nécessaires aux exploitations agricoles, prix des terres agricoles).

La conjoncture agricole, agroalimentaire et forestière sera suivie mensuellement et annuellement à des niveaux fins, dans le domaine des productions, des prix et du commerce extérieur. Enfin, le SSP élaborera la statistique agricole annuelle (production, surface, rendement), produira des bilans d'approvisionnement par type de productions, assurera le suivi des résultats économiques des exploitations agricoles, de la pêche et de l'aquaculture, et produira les comptes de l'agriculture par région.

Au-delà des enquêtes régulières, trois enquêtes apériodiques seront collectées en 2019. Les deux premières porteront sur les traitements phytosanitaires en maraîchage et en fruits. Ces enquêtes s'intègrent dans un système d'enquêtes sur les pratiques culturales permettant de répondre aux besoins de suivi et de calcul d'indicateurs pour l'évaluation de divers plans d'action ministériels (Ecophyto ; Agro-écologie) et pour le suivi du règlement européen sur les statistiques relatives aux pesticides. La troisième enquête concernera le recensement de la pisciculture et de l'algoculture, dont la précédente édition datait de 2007.

Plusieurs enquêtes antérieures (enquête sur la structure des vergers 2016, enquête sur les pratiques phytosanitaires en viticulture 2016...) seront valorisées. Les travaux relatifs à la préparation du recensement agricole de 2020 seront poursuivis.

Comme chaque année, des travaux d'analyse seront conduits sur diverses thématiques : résultats économiques, pratiques de l'agriculture et des industries agroalimentaires (comportements d'innovation, diffusion et utilisation des technologies de l'information et de la communication, consommations d'énergie, dépenses pour protéger l'environnement...), etc.

Le SSP apportera son expertise pour les travaux de diverses instances ou observatoires (observatoire de la formation des prix et des marges, observatoire économique des signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine ...) en fournissant des données et des analyses et conduira des échanges avec d'autres pays dans le domaine de la statistique agricole, dans le cadre de programmes de coopération portés par le ministère de l'agriculture ou par l'Insee.

Enfin le SSP poursuivra ses efforts en termes d'innovations statistiques, méthodologiques et organisationnelles afin de gagner en efficacité et qualité. Il aura notamment le souci d'alléger le coût des enquêtes et la charge statistique des entreprises et des exploitations agricoles avec le recours croissant aux données administratives et privées disponibles et le développement de dispositifs de collecte par internet auprès des exploitants agricoles. Il améliorera le processus de documentation de ses opérations statistiques et poursuivra les travaux de refonte de certains de ses processus de production (comptes, conjoncture...) en vue de les inscrire dans un cadre d'assurance qualité, en lien avec les travaux conduits dans l'ensemble de la statistique publique. La rénovation du site de la

statistique agricole (Agreste) sera finalisée, dans le prolongement de la refonte de l'outil Agreste Données en ligne, effective depuis mi-2018.

2. Travaux nouveaux pour 2019

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Enquête sur les traitements phytosanitaires en cultures légumières

La collecte de la deuxième édition de l'enquête sur les traitements phytosanitaires des parcelles de légumes, sera lancée en fin d'année 2018 et se poursuivra début 2019. Cette enquête, qui portera sur la campagne de production 2018, a été décalée d'un an par rapport à l'échéance initialement prévue.

Enquête sur les traitements phytosanitaires en cultures fruitières

Une nouvelle édition de l'enquête sur les pratiques phytosanitaires sur les fruits sera collectée au 1^{er} semestre 2019. Cette enquête portera sur les pratiques observées au cours de la campagne 2018, permettant ainsi d'actualiser les résultats des enquêtes antérieures de 2012 et 2015.

Recensement de la pisciculture, algoculture et culture de cyanobactéries

Faisant suite à la précédente édition de 2007, un nouveau recensement sur la pisciculture sera conduit au printemps et à l'été 2019. Ce recensement sera pour la première fois étendu à la pisciculture professionnelle en étangs, à l'algoculture et à la culture de cyanobactéries. Il permettra de fournir des informations sur les structures de production, les productions et l'emploi sur un champ exhaustif en vue d'actualiser l'univers pour le tirage des enquêtes ultérieures (notamment l'enquête annuelle de production). Il fournira aussi quelques informations sur les pratiques d'élevage qui ne peuvent être collectées annuellement.

2.2 Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2019

Dans le cadre de la préparation du recensement agricole de 2020, l'expertise des fichiers administratifs disponibles (fichiers de l'ASP, de la BDNI, du CVI, de la MSA, de l'INAO...) se poursuivra afin de déterminer leurs modalités d'usage pour circonscrire le champ des exploitations agricoles et pré-renseigner certaines variables.

Le SSP continuera à expertiser la pertinence de mobiliser les fichiers fiscaux (BRA, micro-BA), en complément du réseau d'information comptable agricole (RICA), pour analyser les résultats économiques des exploitations agricoles, notamment sur le champ des petites et des très grandes exploitations.

2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2019

Les enquêtes nouvelles collectées au cours des années précédentes donneront lieu à divers travaux de valorisation. L'enquête sur la structure des exploitations agricoles et sur la structure des vergers 2016 continuera d'être valorisée par des publications sur des thématiques spécifiques. Une publication sur les pratiques phytosanitaires en viticulture conventionnelle et en bio viendra compléter les premiers résultats de l'enquête sur les pratiques phytosanitaires en viticulture 2016, diffusés fin 2018. Un groupe de travail de la commission des comptes de l'agriculture sur l'hétérogénéité des résultats des exploitations agricoles sera piloté par le SSP et rendra ses conclusions à l'été 2019.

2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2019

La préparation du recensement agricole 2020 donnera lieu à plusieurs travaux en 2019 : le contenu des questionnements du tronc commun et des modules sera arrêté après concertation ; un marché public sera lancé à l'été 2019 pour sélectionner le prestataire en charge de la collecte par internet et téléphone du tronc commun ; une opération de mise en qualité du répertoire des exploitations agricoles sera effectuée au deuxième semestre en vue d'actualiser ou de compléter les coordonnées de contact des exploitants. A cette occasion, différentes modalités de communication autour du recensement agricole pourront être testées (approche « nudge »).

3. Aspects particuliers du programme 2019

3.1 Aspects « Territoires »

La collecte de la première vague complète de l'enquête Teruti renouvelée sur l'occupation et l'utilisation du territoire s'achèvera en 2019. Le cumul des trois échantillons 2017-2019 permettra de disposer d'une nouvelle série sur l'occupation et l'utilisation des sols à l'échelon départemental, régional et national. La collaboration avec le Centre d'études spatiales de la Biosphère (CESBio) de l'INRA se poursuivra en vue d'expertiser la possibilité de mobiliser les données satellitaires pour détecter les changements d'occupation et mieux cibler les points à revisiter. La possibilité de recourir à la formation des enquêteurs pour cette enquête sera expérimentée.

3.2 Aspects « environnement et développement durable »

La poursuite du cycle des enquêtes sur les pratiques culturales permettra d'actualiser les données sur les pratiques agricoles ayant un impact sur l'environnement. Le SSP restera impliqué dans les travaux du Cnis et de l'ONU s'agissant de la définition des indicateurs français et internationaux associés aux objectifs de développement durable (ODD) et concernant l'agriculture.

3.3 Aspects « évaluation des politiques publiques »

Les sources statistiques (enquêtes et fichiers administratifs) continueront à être largement mobilisées pour suivre la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques dans le champ de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Ces données permettront également d'effectuer des simulations sur les effets redistributifs de certaines réformes envisagées.

3.4 Aspects « européens »

Le SSP transmettra à Eurostat les diverses données sous règlements européens, dans les calendriers impartis.

Le SSP continuera à participer aux divers groupes de travail d'Eurostat en lien avec la statistique agricole (structure des exploitations agricoles ; agriculture et environnement ; statistiques végétales ; statistiques animales ; utilisation et occupation des sols) et à la réunion annuelle du groupe des directeurs de la statistique agricole (DGAS).

Le SSP participera aux groupes de travail relatifs aux statistiques sur la pêche et l'aquaculture.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Le SSP poursuivra le travail de refonte du dispositif des enquêtes de branche menées auprès des industries agroalimentaires, en vue d'alléger la charge de réponse, de simplifier le dispositif de collecte et de faciliter l'intégration par l'Insee des données collectées dans le calcul des indicateurs IPI et Prodcom.

Le SSP expertisera la possibilité de mobiliser les données privées issues des logiciels de gestion de parcelles pour alléger la charge de collecte des enquêtes pratiques culturales. L'objectif est à la fois de pré-renseigner certaines rubriques du questionnaire (rubriques les plus longues sur les traitements effectués sur les parcelles) mais également de voir si ces données pourraient permettre d'espacer le rythme des enquêtes sur les pratiques culturales.

Les expertises visant à alléger la charge statistique pour la conduite du recensement agricole de 2020 (collecte multimode ; mobilisation accrue des données administratives pour le pré-renseignement de certaines questions...) seront poursuivies.

MINISTÈRE DES ARMÉES

Secrétariat général pour l'Administration

Direction des affaires financières

Sous-direction des questions économiques, fiscales et internationales

Observatoire économique de la Défense

1. Exposé de synthèse

L'Observatoire économique de la Défense (OED) est un bureau de la sous-direction des questions économiques, fiscales et internationales, appartenant à la Direction des Affaires Financières (DAF) au sein du Secrétariat Général pour l'Administration du ministère des armées.

L'OED assure la fonction de SSM dans le secteur de la défense et de l'armement. A ce titre, il collecte, rassemble et synthétise l'information utile aux autorités du ministère. Dans ce cadre, l'OED actualise le recensement des agents de l'Etat (RAE), le référentiel Sandie (Statistiques ANnuelles sur la Défense, son Industrie et ses Entreprises) et le système d'information sur les paiements du ministère des armées à ses fournisseurs (Sipmaf). L'OED publie chaque année un Annuaire statistique de la Défense et des bulletins dans la collection *EcoDef* (Statistiques, Études, Conjoncture), disponibles sur *Internet*.

Le contexte statistique est marqué par des mutations importantes autour des systèmes d'informations concernant les personnels militaires (Source Solde, Aghora Soldes, BDRH, PAS, etc.) et ceux ayant trait aux paiements du ministère à ses fournisseurs (Chorus).

2. Travaux nouveaux pour 2019

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Enquête annuelle sur la fréquentation des lieux de mémoire

L'offre touristique complète autour des lieux de mémoire et des nécropoles nationales fait du ministère des armées, le deuxième acteur culturel de l'État. L'activité de tourisme de mémoire, pratiquée par un nombre croissant de visiteurs, contribue à forger la cohésion nationale, à éveiller la conscience civique, à diffuser la mémoire partagée et à maintenir le lien de la Nation avec son armée. Le tourisme de mémoire consiste en : « *une démarche incitant le public à explorer des éléments du patrimoine mis en valeur, pour y puiser l'enrichissement civique et culturel que procure la référence au passé* ». Il s'agit d'une filière touristique très hétérogène en termes de pratiques (visites ou non guidées), de clientèles (groupes, scolaires, étrangers), de sites mémoriels (témoins, commémoratifs, informatifs, pédagogiques) et d'acteurs (collectivités, associations, ministères, États étrangers, etc.). L'activité touristique consiste à visiter des sites mémoriels. Au-delà de la dimension civique qu'elle revêt, la visite de sites de mémoire en France constitue un formidable enjeu d'attractivité pour les territoires, souvent ruraux, en complément de l'offre touristique traditionnelle. Une meilleure compréhension de la dimension économique et sociale de cette filière est indispensable à l'évaluation des politiques publiques menées en la matière. Il s'agit d'une enquête annuelle par internet, répétée sur trois ans, destinée à recueillir les résultats de la fréquentation touristique des lieux de mémoire sur les années 2018, 2019 et 2020.

Enquête qualité de vie des familles de militaires

Cette opération s'intègre dans le cadre du plan d'accompagnement des familles et d'amélioration des conditions de vie des militaires 2018-2022 engagé par la présidence de la République et le ministère des Armées. Les résultats ont vocation à alimenter la revue thématique 2020 du HCECM. Le projet consiste à interroger les familles de militaires sur différents aspects de leur vie quotidienne : éducation des enfants, logement, santé, emploi, impact de la mobilité, etc.

2.2 Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2019

Banque de Données des Ressources Humaines (BDRH)

Dans le cadre du pan qualité 2019 du SSM Défense, il s'agit d'améliorer la qualité des statistiques produites sur la composante RH des personnels militaires, dans le cadre du dispositif RAE (recensement annuel des agents de l'État), qui alimente le dispositif Siasp (système d'information sur les agents des services publics) de l'Insee et ce grâce aux informations disponibles dans la BDRH, infocentre ministériel dédié au pilotage des effectifs et des déterminants de la masse salariale du ministère des Armées.

Système d'information sur les personnels de la gendarmerie nationale

Un nouveau système de soldes des gendarmes, Agorha soldes, se met en place au sein de la DGGN et se substitue à l'ancien géré par le ministère des Armées. Le volet gendarmes du recensement des agents de la l'Etat (RAE) sera rénové en conséquence.

2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2019

Impact socio-économique local du sport militaire

La pratique du sport fait partie de l'activité militaire. Elle contribue à la bonne condition physique et mentale des militaires. Le sport confère également aux forces armées une image positive : impact médiatique de « l'armée des champions » et valeurs sportives (solidarité, respect, équité, discipline) en accord avec les valeurs militaires. Si des études ont été menées dans ces domaines, aucune ne s'est intéressée au rôle économique joué par le sport dans la société civile, alors même que des liens existent. Le projet « sport 2020 » confie au commissaire aux sports militaires la mission de développer la pratique du sport pour tous (lien armée-nation). Sur le plan économique, nombre d'infrastructures sportives et de clubs de défense entretiennent des relations avec la société civile (mutualisation d'équipements, marchés d'entretien passés avec des sociétés privées, etc.). L'objectif de l'étude vise à mesurer l'impact du sport militaire d'un point de vue économique local.

Départs en retraite des militaires et des gendarmes

Un EcoDef Statistiques annuel sur les départs en retraite des militaires et des gendarmes est mis en place.

2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2019

Indice de traitement brut - grille indiciaire des gendarmes (ITB-GI-G)

Un indice de traitement brut - grille indiciaire des gendarmes (ITB-GI-G) sera élaboré et diffusé selon la même méthodologie que celui concernant les militaires (ITB-GI-M). Cet indice est construit à partir des effectifs issus du recensement des agents de l'Etat (RAE) produit par l'OED. C'est un indice de salaire à structure de qualifications constante ; il vise à apprécier les évolutions du traitement brut moyen du trimestre des personnels. La structure des emplois utilisée pour le calcul est actualisée chaque année. L'ITB-GI ne prend pas en compte les évolutions des autres éléments de rémunération, notamment les primes et les cotisations.

3. Aspects particuliers du programme 2019

Néant

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Néant